

Arrondissement d'Aix-en-Provence

**MAIRIE de SAINT-CANNAT**

Séance du 12 décembre 2024

Site Internet : www.ville-Saint-Cannat.fr

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	19
Représentés	8

L'an deux mille vingt-quatre et le douze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le six décembre deux mille vingt-quatre conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, M. RIBES, V. PELLISSIER, C. FREMY, M. CUTILLO, G. BESSE, C. BARRIERE.

Absents excusés : D. PETIT représenté par M. CATELIN, A. RUBIOLO représentée par G. SORBA, P. BUISSON BAUMELOU représenté par M. RIBES, S. ROCHEZ représentée par G. BESSE, J. PRUNARET représenté par C. BARRIERE, A. L. FALQUERO représentée par J. LEVI VALENSI, M.L. VOLAND représentée par J.P. VENTURINI, M. SOONEKINDT représenté par M. CUTILLO, C. POULIQUEN, C. MARTIN.

Mickaël CUTILLO a été élu secrétaire.

N° 2024-071

Délibération
budgétaire spéciale

- Vu le Code général des collectivités territoriale, et notamment son article L.1612-1
- Considérant la commission finances en date du 11 décembre 2024

Les « autorisations budgétaires spéciales » sont des possibilités de créer des inscriptions budgétaires en investissement avant le vote du budget, dans la limite de 25% des inscriptions budgétaires de l'année précédente

Article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Locales : « ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme. » Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, doivent être inscrits au budget lors de son adoption.

Considérant que le vote du budget intervient fin mars ou début avril et que certains investissements peuvent être réalisés avant, il est proposé, comme chaque année, d'autoriser budgétairement certains investissements début 2025, selon le tableau joint.

Le calcul des 25% se fait opération par opération, en intégrant les DM de l'année, mais sans intégrer les RAR. La présentation se fait par chapitre.

Les AP/CP étant des inscriptions budgétaires pluriannuelles, elles ne figurent pas dans le tableau.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

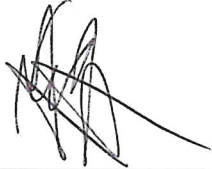
..... **DECIDE :**

- D'approuver les termes de l'autorisation budgétaire spéciale d'investissement sur le budget principal 2025, présentée dans le tableau joint, pour un montant total de 348.550 €TTC (hors AP/CP) ;
- De dire que ces inscriptions budgétaires seront inscrites au budget 2025 lors de son adoption, ou modifiées par délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses relatives aux opérations présentées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Mickaël CUTILLO



Le Maire,
Jacky GERARD



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 19 DEC. 2024
Affiché le : 19 DEC. 2024

COMMUNE DE SAINT-CANNAT				
Op	Libellé_opération		D BP2024+DM	Proposition DBS 2025
	Non individualisé Chap 20		3 000,00 €	750,00 €
	Non individualisé Chap 21		25 354,20 €	6 000,00 €
	Non individualisé Chap 23		10 000,00 €	2 500,00 €
587	Jardin Partagés	2111	6 000,00 €	1 500,00 €
649	Véhicule électrique 2024	21561	110 000,00 €	27 500,00 €
650	Amélioration crèche 2024	2313	36 462,00 €	9 000,00 €
651	Aires de jeu - Espaces sportifs 2024	2315	55 000,00 €	13 750,00 €
652	Vidéoprotection 2024	2313	85 000,00 €	21 250,00 €
653	VRD 2024	2315	227 000,00 €	56 750,00 €
654	Bâtiments communaux 2024	2313	30 000,00 €	7 500,00 €
655	Bâtiments scolaires 2024	2315	66 000,00 €	16 500,00 €
656	Gros matériel ST 2024	2315	12 988,96 €	3 200,00 €
657	Bâtiments sportifs 2024	2315	150 000,00 €	37 500,00 €
658	Aménagements paysagers (et sportifs ?) 2024	2315	24 000,00 €	6 000,00 €
659	Sécurité routière 2024	2315	45 000,00 €	11 250,00 €
660	Accessibilité 2024	2315	45 000,00 €	11 250,00 €
661	Mobiliers et informatique 2024 (écoles)	21841	65 000,00 €	16 250,00 €
662	Eclairage public 2024	2315	40 000,00 €	10 000,00 €
663	Informatique et copieurs 2024	21838	20 000,00 €	5 000,00 €
664	Etude REUT eau	2031	42 000,00 €	10 500,00 €
665	Récupérateurs d'eau	2315	20 000,00 €	5 000,00 €
667	diagnostic thermique détaillé	2031	30 000,00 €	7 500,00 €
668	Batiment Richaume	2315	12 400,00 €	3 100,00 €
669	Visio salle du conseil	2315	20 000,00 €	5 000,00 €
670	Afficheur électronique	2315	20 000,00 €	5 000,00 €
671	Signalisation (dont totem)	2315	20 000,00 €	5 000,00 €
672	Forêt et OLD 2024	2315	36 000,00 €	9 000,00 €
673	Logement d'urgence	2315	40 000,00 €	10 000,00 €
674	Vergers conservatoire 2024	2315	25 000,00 €	6 250,00 €
675	Electrification (SMED)	2315	40 000,00 €	10 000,00 €
676	Amélioration Local Emploi/Social	2315	20 000,00 €	5 000,00 €
677	Amélioration NRJ salle REVOL	2315	15 000,00 €	3 750,00 €
total DBS 2025			1 396 205,16 €	348 550,00 €
			<i>DONT CHAP 20</i>	<i>18 750,00 €</i>
			<i>DONT CHAP 21</i>	<i>56 250,00 €</i>
			<i>DONT CHAP 23</i>	<i>273 550,00 €</i>